

AVANCE AVEC TA CHAMBRE

LE JOURNAL MENSUEL DE LA CHAMBRE D'AGRICULTURE DU PUY-DE-DÔME

N°79 - DÉCEMBRE 2020

ACTUALITÉS

COVID19 : toutes les actualités liées à la crise sanitaire actuelle - PAGE 2

Le conseil en évolution professionnelle, un accompagnement gratuit et personnalisé - PAGE 3

La Chambre d'agriculture, acteur majeur du plan bio régional - PAGE 3



Installation : un rendez-vous réussi avec les porteurs de projet - PAGE 4

SESSION CHAMBRE

Retour sur la session d'automne - PAGE 5

GESTION DE L'EAU



Gérer l'eau sur son exploitation, un levier pour s'adapter aux aléas climatiques - PAGE 6

FORMATIONS PAGE 8



En cette période difficile et d'incertitude sanitaire, il est important de rappeler l'importance de notre réseau agricole. Autour de

vous, des hommes et des femmes sont responsables dans différents organismes agricoles et sont à votre écoute si vous, ou votre famille, connaissez des soucis de santé.

Nous le savons, des traitements, des médicaments viendront soigner nos proches... mais à l'heure à laquelle je vous écris, nous devons rester plus que vigilants sur l'épidémie du Covid-19.

Les gestes barrières ne sont, pour l'instant, que les seuls moyens de protection pour lutter contre la pandémie. Bien sûr, nous n'oublions pas les professionnels de santé qui sont à pied d'œuvre tous les jours depuis 10 mois.

Nous, agriculteurs, nous devons faire face. Nous devons

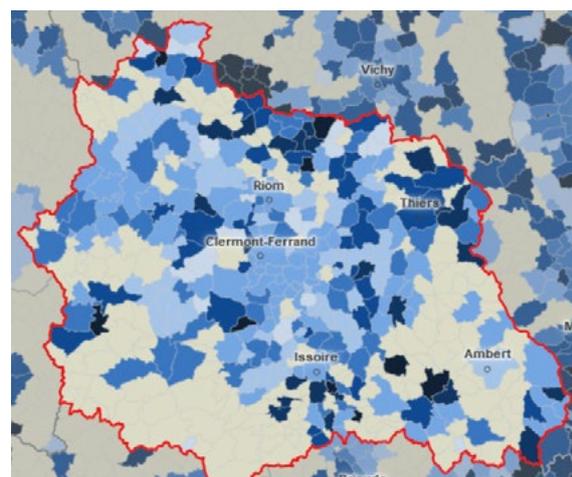
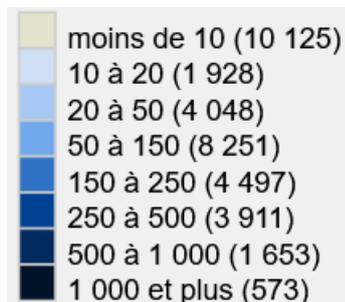
continuer notre travail avec ces contraintes supplémentaires. Nous devons le faire avec aussi une vigilance pour nos proches, notre entourage et nos salariés.

Vous pouvez compter sur le service de remplacement qui sera là pour vous accompagner si quelquefois il y avait une défaillance sur vos exploitations. Vous pouvez compter sur les agents de la MSA qui vous accompagneront dans vos démarches administratives de santé. Vous pouvez également compter sur les centres de gestion pour vous aider à passer le cap. Et bien sûr vous pouvez compter sur votre Chambre d'agriculture pour coordonner et assurer la continuité de votre métier.

Préservez la santé de tous en respectant bien les gestes barrière sur l'ensemble du territoire, et n'oublions pas que nos zones rurales ne sont pas indemnes de contamination.

Serge BIONNIER
Secrétaire adjoint de la Chambre d'agriculture du Puy-de-Dôme

Nombre de cas COVID sur le département au 25 novembre



COVID19



IDÉE GOURMANDE POUR LES FÊTES !

Bienvenue à la Ferme propose à la vente des boîtes gourmandes, composées de produits fermiers et locaux, spécial fêtes de fin d'année.

En vente sur :
drivefermier-puydedome.fr

CONTINUITÉ DES SERVICES DE VOTRE CHAMBRE

Pendant le confinement, la Chambre d'agriculture assure la continuité de ses services.

- **Le siège et les antennes restent ouverts au public**, pour assurer les activités opérationnelles qui ne peuvent être dématérialisées ou reportées.
- **L'ensemble des formations prévues sont assurées** dans le respect des mesures sanitaires (cf calendrier page 8)
- **L'ensemble des journées techniques annoncées dans nos précédents journaux ont en revanche dû être annulées** : journées transmission, portes-ouvertes bâtiments...Elles seront reprogrammées début 2021.

MESURES ÉCONOMIQUES

Pendant cette crise sanitaire, vous pouvez activer diverses mesures de soutien. **Pour vous aider à y voir plus clair contactez les conseillers d'entreprise dans vos antennes en territoire** coordonnées page 08 ou par mail : conseilentreprise@puy-de-dome.chambagri.fr

DÉLAIS DE PAIEMENT D'ÉCHÉANCES FISCALES

Le service des impôts des entreprises (SIE) demeure votre interlocuteur privilégié : en cas de difficulté, il peut accorder au cas par cas des délais de paiement des impôts directs (hors TVA et prélèvements à la source). Ce dispositif s'adresse aux entreprises concernées par une interruption ou une restriction de leur activité liée à une mesure de fermeture ou lorsque leur situation financière le justifie. Les demandes seront examinées au cas par cas.

AIDE LIÉE À LA PERTE DE CHIFFRE D'AFFAIRES DE + 50 % EN NOVEMBRE

Cette aide concerne toutes les entreprises (entreprises agricoles y compris) qui ont enregistré au moins 50 % de perte de chiffre d'affaires en novembre 2020 par rapport à novembre 2019 ou au chiffre d'affaires mensuel moyen sur 2019, et qui ont débuté leur activité avant le 30 septembre 2020. L'aide est équivalente au montant de la perte de chiffre d'affaires en novembre 2020. Cette aide est plafonnée à 1500 €. **Pour en faire la demande, rendez-vous sur le site** impots.gouv.fr.

PRÊT GARANTI PAR L'ÉTAT (PGE)

Ce prêt garanti par l'Etat est un prêt bancaire de trésorerie d'un an pouvant représenter jusqu'à 25 % du chiffre d'affaires du dernier exercice clos, ou deux années de masse salariale pour les entreprises innovantes ou créées depuis le 1^{er} janvier 2019.

PRÊT COMPLÉMENTAIRE JUSQU'À 20 000€

Ce dispositif vise à répondre aux besoins des très petites et petites entreprises touchées qui n'ont pas eu accès «dans des proportions suffisantes» aux prêts garantis par l'État (PGE). Ainsi, les entreprises du secteur agricole employant 0 à 49 salariés peuvent obtenir ce prêt participatif allant jusqu'à 20 000 euros. Le prêt octroyé pour une durée de 7 ans, via BPI France, couvre tant les besoins en investissement qu'en fond de roulement.

REPORT DES DÉLAIS DE PAIEMENT DE VOS COTISATIONS SOCIALES

La MSA a réactivé le report de tout ou partie du paiement de vos cotisations sociales sans pénalité pour le mois de novembre. Suivez l'évolution de ces mesures sur auvergne.msa.fr

PRODUCTEURS FERMIER

PLUS DE 500 000 VUES POUR NOTRE CARTE INTERACTIVE



La Chambre d'agriculture continue de communiquer sur sa carte interactive auprès du grand public, pour permettre aux consommateurs de localiser les lieux de distribution des produits fermiers du Puy-de-Dôme et de savoir où s'approvisionner autour de chez eux.

Vous souhaitez apparaître gratuitement sur cette carte ? Faites-vous connaître auprès de l'équipe circuits courts ou en remplissant directement le questionnaire disponible sur notre site Internet.

puydedome.chambre-agriculture.fr

LA RÉGION PROPOSE UNE AIDE POUR DÉVELOPPER VOTRE COMMERCE EN LIGNE

- Accompagnement dans la création, la refonte ou l'optimisation d'un site internet ou d'un e-commerce. L'aide s'élève à 1 500 €, avec un taux d'intervention de 50 %.
- Aide aux investissements pour la vente à distance et la vente à emporter, pour ceux qui ont un point de vente (click & collect) : aménagement intérieurs et extérieurs, équipements professionnels, informatiques, mobiliers, véhicules, etc. Le taux de subvention est de 80 % maximum.
- Aide à l'installation ou à la rénovation des points de vente sur les marchés : véhicules, matériels, mobiliers, etc. Le taux d'intervention s'élève à 25 % des dépenses éligibles.

Pour en savoir plus :
04 73 44 45 52
diversification@puy-de-dome.chambagri.fr

EMPLOI AGRICOLE

MON CONSEIL EN ÉVOLUTION PROFESSIONNELLE

LE CONSEIL EN ÉVOLUTION PROFESSIONNELLE, UN ACCOMPAGNEMENT GRATUIT ET PERSONNALISÉ

Qui peut en bénéficier ?

- Tous les salariés et indépendants (dont les chefs d'exploitation agricole), en activité, même partielle.
- Certains demandeurs d'emploi.

Le Conseil en évolution professionnelle, c'est un accompagnement gratuit et personnalisé sous forme de «parcours» en 4 étapes.

Il peut permettre de faire le point sur la situation professionnelle de la personne bénéficiaire ; puis si la personne le souhaite, il peut aussi permettre d'ELABORER, de FORMALISER, et de METTRE EN ŒUVRE, un projet d'évolution professionnelle. C'est donc :

- Un temps dédié aux bénéficiaires, pour réaliser notamment une analyse partagée de situation professionnelle,
- Une co-construction du projet du bénéficiaire,
- Un « lieu » d'échanges pour avoir des réponses sur les formations accessibles pour se reconverter ou évoluer,
- Une occasion d'aborder les sujets de reconversion professionnelle,
- Une aide pour mobiliser des dispositifs de financement,
- Et des réponses adaptées et adaptables à la diversité des besoins de la personne.

Les + du CEP :

- Un accompagnement personnalisé et gratuit, en distanciel ou en présentiel,
- Un appui pour la recherche de formations adaptées, l'acquisition de nouvelles compétences ou de certifications,
- Une orientation et un appui pour mobiliser les dispositifs de reconversion ou d'évolution professionnelle (financiers et techniques)

Pour en savoir plus :
Alexandre LEFEVRE : 07 88 86 96 67
a.lefevre@puy-de-dome.chambagri.fr

AGRICULTURE BIO

LA CHAMBRE D'AGRICULTURE, ACTEUR MAJEUR DU PLAN BIO RÉGIONAL



Le COPIL organisé sur l'exploitation du GAEC Faure Brugère à Manglieu : exploitation laitière, convertie en bio en 2016 et accompagnée par la Chambre d'agriculture.

Le 20 octobre dernier, la Chambre d'agriculture a organisé le comité de pilotage du plan régional de développement de l'agriculture biologique, au GAEC Faure Brugère à Manglieu.

Depuis 2017, ce plan qui émane de l'État et qui est piloté par la Région, finance plusieurs actions :

- L'accompagnement des conversions et l'appui technique avec la Chambre d'agriculture
- La sensibilisation des agriculteurs conventionnels, la structuration des filières courtes et le développement du bio dans la restauration hors domicile avec BIO63
- La structuration des filières longues et le développement des marchés avec la Coopération agricole et le Cluster Bio

Ce comité de pilotage a permis aux acteurs de l'agriculture biologique sur le département de présenter les actions menées sur l'année écoulée et d'échanger sur les projets à venir, en présence de Caroline GUELON, conseillère régionale.

Sabine THOLONIAT, élue responsable de l'agriculture bio

« La Chambre doit accompagner activement les installations en bio, comme les conversions. Le frein premier au développement du bio reste la confiance des agriculteurs en leur capacité à produire. Se convertir à l'agriculture biologique est toujours un risque, et la Chambre doit aider

à le minimiser en accompagnant techniquement les agriculteurs.

Le bio était jusqu'à présent un marché de niche, mais il se développe de plus en plus. Cela implique notamment pour les producteurs de se structurer en filière. Face à la demande grandissante, l'appel de la grande distribution se renforce. On passe donc d'un modèle de vente en circuit court à une commercialisation à plus grande échelle et avec des intermédiaires. Et c'est ici ma plus grande peur : que les distributeurs tirent les prix vers le bas et jouent sur la concurrence, en s'approvisionnant dans des pays où les coûts de production sont inférieurs.

Pour ne pas tomber dans les travers qui ont mené les agriculteurs en conventionnel à vendre leur produit à un prix qui ne rémunère pas leur travail à sa juste valeur, il faudra se structurer et aller négocier les prix collectivement. Aussi, il est essentiel de travailler sur l'étiquetage de nos produits et user de pédagogie pour que le consommateur fasse la distinction entre les produits bio français et les produits bio étrangers dans les rayons de nos supermarchés. »

**Pour avancer sur tous
ces sujets, une journée
départementale, ouverte
à tous, sera organisée
au mois de février
avec des acteurs
locaux de la filière
bio, depuis la production**



**jusqu'au consommateur, en
passant par la distribution. Nous
vous y attendons nombreux.**

INSTALLATION



UNE TRENTAINE DE PARTICIPANTS SE SONT RETROUVÉS À LA CHAMBRE D'AGRICULTURE POUR BOOSTER LEUR PROJET D'INSTALLATION

Le vendredi 23 octobre, la Chambre d'agriculture organisait son premier rendez-vous de l'installation auquel ont participé une trentaine de porteurs de projets.

Un nouveau rendez-vous de l'installation

Les profils de porteurs de projets évoluent, de plus en plus de personnes « hors cadre familial », en reconversion professionnelle souhaitent devenir agriculteur. Des personnes qui pour la plupart ignorent tout ou presque du monde agricole, et qui portent des projets sur des productions nouvelles : maraîchage plein champ, petits fruits, houblon, chanvre, plantes médicinales... Malgré l'hétérogénéité des profils et des projets, on constate que les problématiques sont quant à elles transversales : formation, foncier, réglementations,... Les porteurs de projets sont souvent confrontés aux mêmes points de blocage et nombreux sont ceux qui se découragent.

Sur les 400 projets que nous recevons chaque année au Point Accueil Installation (PAI), une centaine sont traités en CDOA. Que deviennent les autres ? Pour justement ne pas voir tous ces projets abandonnés, nous avons décidé de faire évoluer le dispositif d'accompagnement en proposant des temps de réflexion et de travail collectif.

Une première édition réussie

Concrètement, cette journée a permis de sensibiliser les porteurs de projets à toutes les problématiques qui sont liées à l'installation, favoriser les rencontres entre les porteurs de projets eux-mêmes et les agriculteurs installés et faire connaître aux porteurs de projet tous les services des organisations agricoles.

3 formes d'animations été proposées :

- **des ateliers de rencontre**, par groupes de six avec un conseiller Chambre et un agriculteur, pour faire le point sur l'état d'avancement de chaque projet, les leviers activés et les freins rencontrés par chacun.
- **des mini-conférences**, d'une durée de 30 minutes, sur huit thèmes différents : les formations, les circuits courts, la recherche de foncier, la certification biologique, l'installation en société, la mesure de la viabilité de son projet, la ressource fourragère et les règles d'urbanisme,
- **un atelier « crash-test »** permettant aux porteurs de projet de rencontrer les agriculteurs installés et de confronter ainsi leur projet aux réalités de terrain.

Le sondage effectué à l'issue de cette journée a permis de prendre connaissance d'une satisfaction importante, notamment par la richesse des échanges avec les professionnels, l'intérêt d'avoir pu trouver de nombreuses informations et interlocuteurs de l'installation au même endroit et le format de la journée avec un contenu à la carte.

Les discussions ont mis en lumière un besoin conséquent de connaissance de l'organisation de l'agriculture. Un nombre important de structures agricoles a été créé au fil du temps pour apporter des conseils aux agriculteurs. Or, les porteurs de projet les connaissent mal.

Devenir agriculteur c'est aussi connaître et utiliser l'ensemble de son environnement économique et professionnel. Afin de donner la connaissance des services agricoles aux porteurs de projet et de favoriser ainsi leur réussite, **la Chambre d'agriculture a mis en place une formation dédiée à la connaissance de l'environnement agricole départemental.** (voir page 8)



La politique à l'installation est une priorité pour la Chambre d'agriculture. Dans le département, nous pouvons nous réjouir d'un nombre

d'installations important : près de 200 en 2019, dont la moitié avec DJA. Le métier d'agriculteur suscite donc de l'intérêt, mais il faut bien admettre que le profil des porteurs de projets évolue, et ceux qui étaient considérés comme atypiques hier, deviennent presque la norme aujourd'hui.

En tant qu'organisme consulaire, notre rôle est d'accompagner les candidats à l'installation, quels que soient leur profil et leur projet.

Cependant, ces évolutions nouvelles impliquent nécessairement d'adapter notre accompagnement.

Nous devons pouvoir répondre aux attentes en matière d'accompagnement technique. Et il est clair que nous ne pouvons créer un poste pour chaque nouvelle production, mais nous pouvons compter sur le réseau national Chambres pour former notre personnel. Avec le temps et l'expérience, nous saurons nous perfectionner sur ces nouvelles productions et adapter les conseils aux spécificités agronomiques de notre territoire.

Nous faisons aussi le constat suivant : **les offres d'emploi au RDI portent principalement sur des exploitations en grandes filières (bovins, ovins, grandes cultures) et souvent en société. Or, les porteurs de projet souhaitent s'installer individuellement dans de petites productions et souvent en vente directe.** Dès lors, nous sommes confrontés à un double problème : il faut du temps au cédant pour trouver un repreneur et il faut du temps au porteur de projet pour trouver du foncier. **Il nous faudra donc trouver des solutions pour faire coïncider les offres et les demandes et mieux répondre aux attentes des cédants et des porteurs de projet.**

La réelle satisfaction manifestée par les porteurs de projet en fin de journée nous conduit naturellement à renouveler cet événement dans les mois à venir. **L'agriculture recrute et a besoin de renouveler ses actifs, le chemin est parfois long mais la Chambre d'agriculture est présente pour écouter et adapter le conseil à la maturité de chaque projet.»**

SESSION CHAMBRE

Bien qu'à distance, les élus se sont "réunis" en session vendredi 20 novembre pour voter le budget 2021, avec la participation de Messieurs le Préfet et le Directeur départemental des territoires.

Dans ce contexte inédit, David CHAUVE est revenu sur l'année 2020, rappelant que la priorité reste l'urgence sanitaire, notamment dans notre région fortement impactée par cette 2^{ème} vague, et que chacun doit prendre les mesures nécessaires pour sécuriser son environnement, dans l'espoir d'enrayer cette crise et ses impacts.

Malgré tout, « le COVID ne doit pas mettre de côté les sujets de fonds. Le Chef de l'État nous a qualifié comme secteur prioritaire, cela doit se vérifier dans les décisions sur lesquelles nous attendons de la cohérence : l'équilibre des relations commerciales et la construction des prix sur la base des coûts de production, la nécessité d'avoir des perspectives et de la lisibilité pour nos porteurs de projet, les négociations de la future PAC, la gestion de l'eau... À ses conditions-là, les Chambres d'agriculture pourront remplir leur rôle auprès des agriculteurs comme le demande le contrat d'objectifs en train de se fixer entre la profession et l'État. »



Bertrand NICOLAS,
vice-président en charge de la gestion de l'eau a profité de la présence du Préfet pour faire un état des lieux sur l'avancée des dossiers.

« Nous avons signé un protocole afin de faciliter les démarches pour la création de retenues pour que les projets soient accompagnés dès leur lancement par toutes les parties prenantes, et ainsi éviter des études coûteuses et non nécessaires tant qu'un consensus n'est pas obtenu. Les projets doivent être accompagnés par tous : Etat, Communautés de communes, SAGE, contrats territoriaux... Une retenue individuelle est déjà sortie de terre, bien que modeste elle va sécuriser la production de légumes pour une exploitation. D'autres sont déjà à l'étude.

Mais nous avons avec l'ADIRA des projets collectifs beaucoup plus structurants qui sont sur le point d'être présentés. Nous comptons beaucoup sur le projet de territoire pour la gestion de l'eau (PTGE) pour donner plus de perspective à des projets multi-usages et de grande envergure. »



PROTOCOLE CADRE RETENUES COLLINAIRES

La Chambre d'agriculture et l'ADIRA ont signé début octobre un protocole cadre retenues collinaires construit avec les services de l'État. **Les rôles des signataires seront notamment les suivants :**

- La Chambre d'agriculture, en lien avec l'ADIRA apportera ses conseils pour la définition des besoins en eau, l'approche économique du projet, la réalisation des études techniques nécessaires au dimensionnement des retenues et à l'évaluation des besoins et des conditions de mobilisation de la ressource en eau.
- Les services de l'État réaliseront une analyse des solutions identifiées, qui doivent concilier les enjeux agricoles et environnementaux en s'assurant de la compatibilité des projets avec le plan régional de l'agriculture durable, les SDAGEs et SAGE. Ils feront état des procédures réglementaires à appliquer au cas par cas.
- L'Office Français de la Biodiversité mobilisera son expertise sur le volet environnemental auprès des services de l'Etat sur les conditions de réalisation des projets.
- La Région apportera son soutien technique et financier aux projets.



LES ÉLUS ONT VOTÉ 3 MOTIONS CONCERNANT LA RESTRUCTURATION FONCIÈRE DES EXPLOITATIONS, L'ARRÊTÉ CADRE SÉCHERESSE ET LES RATS TAUPIERS.

Concernant la restructuration foncière des exploitations dans les communes fortement boisées, les élus demandent :

- que l'exigence de compensation puisse être étudiée de manière distincte dans les communes à fort taux de boisement,
- que la compensation foncière n'induisse pas une pression supplémentaire sur les terres agricoles,
- que la consommation annuelle globale d'espaces agricoles en France d'ici 2025 soit diminuée par quatre et l'objectif zéro artificialisation nette d'ici 2050 demeure.

Concernant l'arrêté-cadre sécheresse, les élus demandent :

- que le nouvel arrêté cadre sécheresse n'induisse pas in fine une diminution des prélèvements estivaux,
- que soient préservés les prélèvements actuels agricoles, dans l'attente d'ouvrages structurels à hauteur des besoins,
- que l'arrêté cadre sécheresse et les mesures concernant les prélèvements en eau permettent la conciliation des usages et non l'opposition, tout en privilégiant les usages liés à une activité économique,
- aux Services de l'Etat et aux Agences de Bassins, un pragmatisme pour l'ensemble des usages prenant en compte les difficultés des dernières années.

Face à la situation d'infestation par les rats taupiers, les élus demandent :

- à ce que l'ANSES révise l'autorisation du phosphore de zinc pour une application à la charrue et permette une lutte efficace sur les larges surfaces touchées,
- au Ministère le renforcement des recherches et études pour l'aboutissement à des solutions alternatives efficaces et respectueuses, adaptées à la lutte individuelle et collective sur de larges surfaces,
- une réelle prise en considération des difficultés inhérentes à la présence de la population de rats taupiers et des difficultés liées à la lutte contre ce nuisible,
- au Ministère un appui supplémentaire aux crédits FMSE permettant la lutte collective contre ce nuisible.

Réfléchir à la gestion de l'eau sur son exploitation, un levier pour s'adapter aux aléas climatiques.

Gérer l'eau dans son parcellaire est une part importante du travail d'un agriculteur. Face aux aléas climatiques, aménager les cours d'eau, capter les sources présentes sur son parcellaire (dans le respect des procédures et de l'environnement) ou stocker l'eau de pluie doivent aujourd'hui constituer des réflexions majeures pour chaque éleveur.



Descente aménagée

L'eau peut se gérer avec l'objectif d'améliorer sa qualité, d'en disposer en plus grande quantité voire d'obtenir satisfaction sur les deux tableaux.

L'aspect quantitatif au regard des besoins de l'exploitation est bien entendu primordial.

Évaluer les besoins en eau, c'est passer en revue l'ensemble des postes utilisateurs d'eau et chiffrer les quantités nécessaires : toutes productions confondues, on étudiera les postes abreuvement des animaux, lavages de bâtiments ou matériels, remplissage des pulvérisateurs, irrigation ou même réserve incendie.

Face aux besoins, chaque exploitation dispose de ressources.

Inventorier les ressources est une première étape : longueurs de cours d'eau, surfaces de zones humides, sources productives ou bouchées, surfaces de toitures des bâtiments, nappes souterraines, etc... présentent toutes des possibilités de valorisation pouvant améliorer la gestion de l'eau à l'échelle de l'exploitation.



Jean-Michel GOURSONNET éleveur bovins viande à Sauret a mis en place a mis en place des clôtures, un abreuvoir et un pont de franchissement du ruisseau sur sa ferme.

« J'en avais assez de transporter de l'eau du réseau à longueur de journée pendant l'été. Jusque 5 tonnes à eau par jour tout l'été 2019 et de l'eau du réseau d'eau potable à un prix élevé. Les travaux ont permis de remettre en état un secteur qui partait en joncs et en vergne et de proposer une eau de qualité à mes animaux. Le coût est quand même élevé et les travaux doivent se faire dans des périodes bien précises mais le temps et l'argent que je gagnerai valent le coup. »

Mise en place de 3 bacs d'abreuvement

Bacs d'abreuvement circulaires en béton sur la longueur de parcelle. Deux de 1 000 litres et un de 1 500 litres (remplissage en ¼ d'heure). Prises d'eau gravitaire mises en place dans le ruisseau pour alimenter les bacs qui sont situés quelques mètres plus bas. La prise d'eau la plus en aval du cours d'eau alimente un lavoir de 8 000 litres avant le bac d'abreuvement. Les trop-pleins des bacs retournent systématiquement dans le cours d'eau.

Avantages

- Eau renouvelée
- 3 points d'accès sur toute la longueur
- Pâturage tournant et repousses
- Rives et eau plus propres

Mise en place de clôtures

Sur l'ensemble du linéaire, mise en place de clôtures (choisies fixes par l'agriculteur) sur les deux rives du cours d'eau pour un linéaire total de 1 200 mètres. Des passages-ponts ont été installés à l'aide de systèmes de pierres ou d'ecobox.

Avantages

- Pas d'écroulement des berges et pas de reprise nécessaire
- Propreté de l'eau
- Installation durable de la végétation

Jean-Michel a bénéficié d'un financement de la Région à hauteur de 40 % du montant des travaux réalisés, ainsi que d'une prise en charge de 50 % du diagnostic d'élevage préalable.



Bac d'abreuvement

Au GAEC COURTEIX à St-Georges-de-Mons, la gestion de l'eau a vite été une priorité. Ils ont investi dans la création de 2 forages. Témoignage de Damien RAYNAUD

“ Lorsque nous avons constitué le GAEC, il y a une dizaine d'années nous étions dans l'obligation de prendre l'eau du réseau et de la transporter d'une parcelle à l'autre. Cela entraîne des frais importants et un travail proche du mi-temps pendant la saison du pâturage. Ce n'était plus possible de continuer ainsi, économiquement c'était un non-sens.



Donc, vous deviez trouver une solution.

La plus simple était d'aller chercher l'eau là où elle se trouve. On a fait venir un sourcier, par chance il a trouvé de l'eau sur chacun des deux sites de l'exploitation.

De l'eau ?

Oui, en profondeur, en quantité suffisante pour justifier des forages. Nous avons donc demandé à une entreprise de réaliser ces forages. Elle s'est occupée des demandes administratives et des travaux. Le sourcier avait vu juste, il y avait bien de l'eau. Aujourd'hui nos captages permettent de couvrir nos besoins. Nous avons aussi mis en place un réseau pour abreuver directement aux champs et finalement c'est cette partie-là qui nous a semblé la plus compliquée.

A quelles difficultés vous êtes-vous heurté ?

Pour installer notre réseau nous avons besoin de traverser

les parcelles des autres (en les desservant) mais aussi des chemins communaux voire des routes départementales. Ce fut compliqué de savoir si on fait bien, si on peut faire, ou ne pas faire.

Sur votre ferme et sur la notion d'eau, avez-vous eu d'autres sujets de réflexion ?

Le manque d'eau se fait ressentir sur l'abreuvement mais aussi sur les fourrages. Nous avons du réfléchir à la façon de nous adapter pour faire des stocks suffisants. Nous adaptions nos pratiques, par le choix des espèces et des variétés (comme les méteils et les légumineuses) pour des cultures plus résistantes aux sécheresses. Nous devons encore continuer à travailler dans ces choix, car nous voyons bien qu'année après année, notre climat change. Nous devons donc essayer de nouvelles pratiques pour assurer l'équilibre fourrager.

Fort de ces expériences, que pouvez-vous conseiller à d'autres agriculteurs ?

Il ne faut pas avoir peur d'adapter son système aux évolutions pour assurer le plus possible une autonomie fourragère avec un maximum de protéines produites sur l'exploitation. Sur la thématique de l'eau, je peux juste leur conseiller de bien calculer l'impact économique et l'impact temps quand il faut transporter de l'eau à longueur de journée et de bien tenir compte de la réglementation avant de réaliser un projet. »



DES AIDES À MOBILISER

PLAN AUTONOMIE ALIMENTAIRE

Porteur : Région AURA – aide de 40% (Investissements de 1 250 € à 10 000 €)
Objectif : aide accordée pour la gestion optimisée des pâturages
Éléments aidés : abreuvement, clôtures, chemins d'accès aux pâturages
Public concerné : éleveurs

PLAN FILIÈRE LAIT

Porteur : Région AURA – aide de 40% (Investissements de 2 500 € à 10 000 €)
Objectif : Réduire la consommation d'eau des réseaux d'eau potable
Éléments aidés : forages, captages, prélèvements en ruisseaux, acheminement, abreuvement, filtration, récupération d'eaux pluviales
Public concerné : éleveurs laitiers

APPELS À PROJET : INVESTISSEMENTS ET VALORISATION AGRICOLE DE L'EAU

Porteur : Région AURA – Europe, aide de 40% à 70% (Investissement > 5 000 €)
Objectif : Modernisation et investissement en irrigation
Éléments aidés : Intra-parcellaire pour l'amélioration, extra-parcellaire pour la création
Public concerné : tous les agriculteurs



Vous vous posez des questions sur la gestion de la ressource en eau sur votre exploitation et sur l'abreuvement au pâturage ?

Vous souhaitez en savoir plus sur les aides disponibles ?

Vous avez un projet de retenue collinaire ?

Contactez le service Eau de la Chambre d'agriculture :
04 73 44 45 76 - a.mullie@puy-de-dome.chambagri.fr



Notre rendez-vous « L'eau projet d'avenir, quelles démarches ? », initialement prévu à Thiers début novembre est reporté en début d'année 2021.

L'objectif sera d'échanger avec la DDT autour des possibilités et des démarches à entreprendre en matière d'aménagement et de gestion de l'eau : stockage de l'eau, captage de source, forage, zones humides, cours d'eau... La rencontre permettra également d'insister sur l'importance de bien identifier les ressources techniquement et réglementairement utilisables, de s'assurer de l'équilibre économique du projet et de chercher des solutions réalisables en fonction des besoins exprimés : autonomie fourragère, sécurisation de rendements culturels ou abreuvement du bétail.

Plus d'infos au 04 73 82 09 74 ou sur puydedome.chambre-agriculture.fr

#avanceavectachambre

Boostez vos performances avec la formation

Consultez toute l'offre de formations 2020/2021 et pré-inscrivez-vous en ligne sur www.puydedome.chambre-agriculture.fr/se-former



LES FORMATIONS DU MOMENT :

AGRICULTURE BIOLOGIQUE

Je maîtrise les vivaces en grandes cultures bio (2 jours) - Le 15 janv. et 7 sept. 2021 à Aubière

Tél. 04 73 44 45 52

CIRCUITS COURTS TRANSFO - AGRITOURISME

Je m'installe en circuits courts (3 jours) 12 et 27 janvier, 09 février à Aubière

Je construis ma stratégie de communication avec les bons outils (2 jours) - A Aubière, les 14 et 21 janvier 2021

Je maîtrise l'hygiène en atelier végétal, petits fruits et autres produits alimentaires (miel) - Niveau 1 (2 jours) A Aubière, les 19 et 26 janv. 2021

Tél : 04 73 44 45 52

CULTURES AGRONOMIE

Je renouvelle mon Certiphyto décideur-opérateur (1 jour) Plusieurs sessions - Pré-inscrivez-vous
Tél : contactez votre territoire

Je pilote mon exploitation avec MesParcelles (3 jours) Plusieurs sessions
Tél : contactez votre territoire

J'optimise les traitements phytosanitaires par la pulvérisation bas volume-perfectionnement - 26 janvier à Aubière Tél : 04 73 44 45 69

GESTION DE L'EXPLOITATION

Je renforce ma qualité de vie au travail et j'améliore ma com. (2 jours) - 22 janv. et 1^{er} fév. à Rochefort Tél. : 04 73 65 92 69

Je clarifie ma stratégie pour sécuriser l'avenir de mon exploitation (3 jours) 2 sessions :

- 07, 12 et 25 janv. à Aubière 04 73 44 45 69
- 4, 21 et 26 janvier à Thiers 04 73 82 09 74

J'entretiens et je répare mon tracteur (2 jours) - À Marmilhat les 19 et 21 janv Tél : 04 73 44 45 95

Je plante des arbres en synergie avec mon système d'exploitation - 26 janvier à Aubière Tél : 04 73 44 45 95

ÉLEVAGE

J'adapte la ration de mon élevage caprin en fonction de mes fourrages (2 jours) les 7 et 25 janvier 2021 à St Dier d'Auvergne.

☎ 04 73 82 09 74

Je me perfectionne aux méthodes de soins alternatifs en élevage ovin et caprin
• le 12 janvier à Ambert Tél : 04 73 82 09 74
• le 13 janv. à Rochefort Tél : 04 73 65 92 69

Je pilote mon exploitation viande par une réflexion sur les coûts de mécanisation (2 jours) - A Olliergues les 13 janv. et 11 février ☎ 04 73 82 09 74

Je positionne mon système fourrager dans un contexte d'aléa climatique (1,5 jour)

- A St Gervais, les 19 janv. et 30 avril
- A Rochefort, les 27 janv et 27 avril
- A Thiers, les 26 janvier et 23 avril

INSTALLATION TRANSMISSION

Toutes les formations ci-après ont lieu à Aubière.

Je réussis mon installation par une bonne connaissance de mon environnement professionnel (1 jour) 2 sessions : le 21 décembre ou le 14 janvier

Je réussis mon installation en société (2 jours) : 11 et 25 janvier

☎ 04 73 44 45 49

SIÈGE

11 allée Pierre de Fermat
BP 70007 - 63171 AUBIÈRE Cedex
Tél. : 04 73 44 45 46
Fax : 04 73 44 45 50
contact@puy-de-dome.chambagri.fr

HORAIRES D'OUVERTURE
Du lundi au vendredi
8h30-12h30 - 13h30-17h

TERRITOIRES

Artense Cézallier-Sancy
CADAR - Route des Fraux
63610 Besse
Tél. : 04 73 79 58 72
acs@puy-de-dome.chambagri.fr

Combrailles
1 rue du général Desaix
63390 St-Gervais
Tél. : 04 73 85 82 43
comb@puy-de-dome.chambagri.fr

Dômes Hautes Combrailles
Nouvelle adresse :
Ribeyre Hte, ancienne RN89
63210 Rochefort-Mgne
Tél. : 04 73 65 92 69
dhc@puy-de-dome.chambagri.fr

Limagne nord et sud
11 allée Pierre de Fermat
63170 Aubière
Tél. : 04 73 44 45 69
lim@puy-de-dome.chambagri.fr

Perm. au Breuil/Couze le jeudi matin
Lycée St-Joseph - 63340 Le Breuil/Couze
Tél. : 04 73 71 62 15

Dore Bois Noirs et Livradois-Forez
19 av. de Lyon - 63600 Ambert
Tél. : 04 73 82 09 74
dlf@puy-de-dome.chambagri.fr

Perm. à Thiers le lundi
Rue Baruptel - La Croix blanche
63300 Thiers - Tél. : 04 73 80 10 06

Directeur de publication
Baptiste ARNAUD

Comité de rédaction
Baptiste ARNAUD, Serge BIONNIER, Céline DALDIN,
Angélique DELAIRE, Marine VAN SIMMERTIER (élus)
Camille TROSSIAN (communication)

Conception et rédaction
Chambre d'agriculture du Puy-de-Dôme - Novembre 2020
© Photos : CA63 - Flaticon

Impression
Imprimerie Porçu - Cournon (63)
Papier issu des forêts gérées durablement
ISSN : 2880-0950